

ANNE-MARIE LA BONNARDIERE

**LES SENTENCES DES SAGES
DANS LA PASTORALE DE SAINT AUGUSTIN**

Un trait caractéristique de la Bible de saint Augustin se révèle dans la répétition de certains versets qui traversent son œuvre, tels des fils d'Ariane ; leur fréquence manifeste les prédilections d'Augustin. Or parmi ces versets se détachent, avec un particulier relief, quelques-unes des sentences des Sages à qui nous devons les Livres de la Sagesse, de l'Ecclésiastique, des Proverbes, de l'Ecclésiaste. Nous limitons notre enquête à ces quatre livres, bien que nous sachions que la liste complète des sentences de sagesse recueillies par Augustin comprend aussi des péricopes des Prophètes et même du Nouveau Testament.

Il est particulièrement intéressant de scruter les motifs qui ont poussé Augustin à prendre intérêt aux sentences des Sages, surtout quand on remarque que, mis à part les Psaumes, la Genèse et, dans une certaine mesure, le prophète Isaïe, l'ensemble de l'Ancien Testament est assez faiblement représenté dans l'œuvre d'Augustin par rapport au Nouveau Testament. Aussi une véritable présence des Livres sapientiaux éveille-t-elle la curiosité et l'attention.

**I. LES MOTIFS DE L'ATTENTION D'AUGUSTIN AUX SENTENCES
DES SAGES**

Un certain nombre de circonstances convergentes et successives ont éveillé l'intérêt de saint Augustin pour les Livres de Sagesse de l'Ecriture Sainte : l'exemple fourni par le Nouveau Testament qui cite fréquemment le Livre des Proverbes ; la formation reçue

par Augustin lors de son propre catéchuménat à Milan ; la tradition africaine antérieure à lui ; l'usage de la Liturgie ; les objections des hétérodoxes ; les questions des consultants ; enfin le goût des Africains pour les formules brèves, bien frappées et porteuses d'un enseignement immédiatement offert sous une forme facilement conservée par la mémoire.

1. *L'exemple du Nouveau Testament*

C'est le Nouveau Testament qui a fourni à saint Augustin plusieurs des versets des *Proverbes* qu'il a justement le plus souvent cités¹ PROV. 3, 11-12 = HEBR. 12, 5^b-6 : *Fili, ne deficias in disciplina Domini, neque fatigeris cum ab illo increparis, quoniam ergo quem diligit Deus corripit et flagellat omnem filium quem recipit* (50 citations)².

PROV. 3, 34 = I PETR. 5, 5 — IAC. 4, 6 : *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam* (55 citations).

PROV. 11, 31 = I PETR. 4, 18 : *Et si iustus quidem vix salvus erit, peccator et impius ubi parebunt* (15 citations).

PROV. 22, 8^c = II COR. 9, 7^c : *Hilarem enim datorem diligit Deus* (16 citations).

PROV. 24, 12^d = ROM. 2, 6 : *qui reddet unicuique secundum opera sua* (28 citations).

PROV. 26, 11^a = II PETR. 2, 22^a : *Canis reversus ad suum vomitum* (11 citations).

PROV. 25, 21-22 = ROM. 12, 20 : *Si esurierit inimicus tuus, ciba illum ; si sitit, potum da illi ; hoc enim faciens, carbones ignis congeres super caput eius* (11 citations).

1. Nous maintenons, dans le texte de l'article, les citations en latin des sentences sapientielles, afin que le lecteur ait sous les yeux les *leçons latines* dont témoigne l'œuvre d'Augustin, leçons transcrites de la Septante et antérieures à la Vulgate.

2. Dans l'impossibilité où nous sommes ici d'énumérer toutes les références augustiniennes à chaque verset des Livres des Proverbes et de la Sagesse, nous nous permettons de renvoyer à deux de nos volumes de la BIBLIA AUGUSTINIANA, *Le Livre de la Sagesse*, paru aux *Etudes Augustiniennes*, Paris, 1970 ; et *le Livre des Proverbes*, (actuellement sous presse). Ils seront signalés dans les notes suivantes sous les mentions BIBLIA AUGUSTINIANA, *Livre de la Sagesse* et BIBLIA AUGUSTINIANA, *Livre des Proverbes*.